



EcoBrief

France : au 3^e trimestre 2023, les défaillances d'entreprises dépassent de 4% leur niveau d'avant-Covid

Avec +4% au T3 et +5% au T2, les défaillances d'entreprises cumulées sur 3 mois ont été, pour le 2^e trimestre consécutif, supérieures à leur niveau d'avant-Covid sur la même période, selon les données préliminaires de la Banque de France. En cumul annuel, l'industrie, l'hébergement-restauration et les activités immobilières font partie des secteurs où les défaillances sont plus élevées qu'avant-Covid. Au global, le phénomène risque de s'amplifier avec une proportion de liquidations judiciaires plus conséquente que par le passé et un nombre plus élevé de grandes entreprises et ETI concernées par des défaillances.

D'après la Banque de France, au 3^e trimestre 2023, les défaillances d'entreprises françaises cumulées sur 3 mois ont dépassé de 4% leur niveau observé sur la même période en 2019, contre +5% au 2^e trimestre et -3% encore au 1^{er}. Selon la mesure plus habituelle du cumul sur 12 mois, les défaillances d'entreprises retrouvent pour la première fois leur niveau de 2019. Ainsi, après avoir touché un point bas lors de la pandémie de Covid-19, leur niveau semble s'être normalisé. Il reste toutefois inférieur de 5% à sa moyenne sur 2000-19, qui pourrait être de nouveau atteinte en 2024, et de 17% à la moyenne enregistrée lors du pic de défaillances de 2009-16.

Plusieurs secteurs enregistrent d'ores et déjà plus de défaillances qu'avant le Covid-19 (en cumul sur 12 mois à fin août). Il s'agit notamment de l'industrie (+8%), l'hébergement-restauration (+3%) ou les activités immobilières (+3%), des secteurs affectés tant par des problématiques de trésorerie que de rentabilité ou de demande. Dans le commerce, le nombre de défaillances est proche de retrouver son niveau d'avant-Covid (-1%) en raison de l'augmentation des coûts et de la baisse de la demande. Dans la construction, la bonne tenue du secteur de l'entretien-amélioration des bâtiments et de l'investissement des entreprises en construction compense la baisse de l'activité dans le résidentiel ; la dynamique globale des défaillances reste ainsi contenue (8% en deçà de l'avant-Covid).

Un premier point de vigilance concerne une dégradation des comportements de paiement : par exemple, la proportion des entreprises subissant des retards de paiement a augmenté à 36,2% dans le gros œuvre (bâtiment), selon l'enquête de juillet de l'Insee (contre 23,9% dans l'enquête d'avril), avec le risque que cela augmente le nombre de défaillances.

Un deuxième point de vigilance a trait au coût en matière d'emplois. La proportion plus importante de liquidations judiciaires (66% des défaillances sur janvier-septembre 2023, contre 52% sur la même période de 2019 selon les statistiques des greffiers des tribunaux de commerce) est de nature à accroître ce risque. En parallèle, les chiffres de la Banque de France montrent que 50 grandes entreprises et ETI ont été soumises à une procédure collective au cours des 12 derniers mois, soit deux fois plus qu'avant-Covid, avec un poids prépondérant du commerce textile.

Stéphane Colliac

Economiste Senior, France-Allemagne

